

# Elections municipales 2026

**Promouvoir la prévention et des environnements favorables à la santé**



## ✓ Action n°15

**Proposer une alimentation plus saine et durable  
en restauration collective et proposer des tarifs  
sociaux pour la cantine scolaire**

*Mesure portée par le collectif d'ONG « Pour un accès digne à l'alimentation durable et de qualité pour toutes et tous » :  
Municipales 2026 : pour un accès digne à l'alimentation durable et de qualité pour toutes et tous - ALTA*



**Proposer une alimentation plus saine et durable en restauration collective et proposer des tarifs sociaux pour la cantine scolaire**



## Quel est le problème ?

Pour les familles en situation de précarité, la restauration collective est souvent la seule source de repas complet. **40 % des enfants défavorisé-es ne mangeraient pas à la cantine** contre 17 % des élèves favorisé-es [1]. Lors d'une enquête sur la restauration collective, il est apparu que **seulement 40 % des établissements appliquent l'adaptation des tarifs en fonction des ressources** [2]. Pourtant, une tarification sociale pourrait améliorer l'alimentation des jeunes et des seniors [3].

Concernant l'alimentation durable, la loi Egalim vise 50 % de produits durables en restauration collective, mais peu de collectivités atteignent cet objectif. Actuellement, **seulement 6,6 % des produits sont bio**, alors que la loi fixe un objectif de 20 % [4].



## Les leviers de mise en œuvre pour les élus



**Mettre en place une tarification sociale.** Solliciter l'aide de l'Etat disponible pour « une cantine à 1€ » pour les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale « Péréquation ». Une bonification est prévue pour les collectivités dont les cantines respectent les engagements de la loi Egalim.

[1] *Défenseur des droits, 2019. Un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants.*

[2] *Cnesco, 2017. Enquête sur la restauration et l'architecture scolaires. Étude menée auprès d'un échantillon représentatif des chefs d'établissements du second degré en France.*

[3] *Mesure appliquée à Clermont-Ferrand.*

[4] *Agence BIO, 2022. Loi EGAlim : une solution pour agir avec la bio !*

✓ **Proposer une alimentation plus saine et durable en restauration collective et proposer des tarifs sociaux pour la cantine scolaire**

- ✓ **Orienter davantage la commande publique vers des produits locaux durables et de qualité** (le prix de l'alimentation est résiduel sur l'ensemble des coûts d'un repas qui comprend aussi les charges pour les lieux, les animations etc.), par exemple en faisant le choix d'un service de cuisine municipale.
- ✓ **Améliorer la réduction du gaspillage alimentaire**, pour trouver des marges de manœuvre budgétaire.
- ✓ **Identifier et se mettre en lien avec des producteurs qui assurent un approvisionnement en produits durables et de qualité** pour approvisionner la restauration collective.
- ✓ **Engager un travail de formation** des technicien·nes, des cuisinier·ères et des élu·es.
- ✓ **Envisager la mutualisation des équipements de restauration collective.** Les cuisines de collège sont parfois sous-utilisées. Dans le cadre d'un partenariat commune/conseil départemental, le collège serait le « fournisseur » des repas pour les écoles primaires.
- ✓ **Mobiliser des lieux de restauration collective existants pour différents types de publics dont des personnes en situation de précarité** à l'image des restaurants Emeraude et solidaires de la Mairie de Paris.

### Actualité de La Loi Egalim

Malheureusement depuis le 26 juillet 2025, le dispositif de la cantine à 1 euro est gelé pour les nouvelles demandes. Les collectivités déjà soutenues peuvent néanmoins demander le bonus Egalim si ce n'est déjà fait. Une partie de nos associations continueront à porter un plaidoyer pour la reprise de ce soutien aux collectivités pour la tarification sociale.



**Proposer une alimentation plus saine et durable en restauration collective et proposer des tarifs sociaux pour la cantine scolaire**



## Exemples de mise en oeuvre

### Pays de l'Or

La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or a travaillé avec le **Civam bio 34** et la **Fédération Régionale des Civam d'Occitanie** pour approvisionner la restauration collective en produits biologiques. Le collectif de maraîchers est reconnu en GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental). Cette structuration a permis à la communauté d'agglomération d'atteindre un approvisionnement de 40 % de produit bio en 2024.

### Paris

À Paris, les tarifs varient de 0,13 et 7 €. 30 millions de repas sont servis par an dans les cantines des écoles, les collèges, crèches, les restaurants administratifs, les EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) municipaux et les restaurants Émeraude et solidaires. En 2023, 56 % de cette alimentation était déjà durable, dont 42 % de produits bio. La mairie, dans le cadre de sa politique d'action sociale, **mobilise aussi les restaurants destinés aux seniors** pour accueillir les personnes en situation de précarité le soir et certains midis ("des restaurants solidaires"). Une [enquête](#) a été réalisée en partenariat avec ACF notamment pour adapter le dispositif et analyser leurs stratégies pour une alimentation durable.

### L'intercommunalité du Bernay

L'intercommunalité du Bernay, en Normandie, a lancé un **accompagnement de la restauration collective** de son territoire. « [Mon restaurant écoresponsable](#) » a accompagné 5 établissements pour favoriser l'approvisionnement en produits locaux, former les cuisinier-es à l'utilisation des protéines végétales, favoriser les échanges de pratiques entre professionnel·les ou encore sensibiliser les enfants à l'impact environnemental de l'alimentation.



## Proposer une alimentation plus saine et durable en restauration collective et proposer des tarifs sociaux pour la cantine scolaire

### Clermont-Ferrand

À Clermont-Ferrand, les tarifs pour les familles varient de 0,50 € à 7,70 € pour un coût de revient de 11 €. Environ 5 000 repas sont servis par jour. Environ 60 % des 9 500 enfants mangent à la cantine, ce qui représente un budget annuel de 1,4 M€ pour la ville (sources 2016). Une proposition inclut 40 % de produits issus de l'agriculture biologique.

### Marseille

À Marseille, les prix varient de 1,83 € à 3,67 € selon le QF, avec une politique de gratuité pour les familles les plus précaires.

### Approvisionner la restauration collective grâce à une ferme municipale

En zone urbaine ou rurale, **des villes mettent en place des fermes municipales** : elles approvisionnent la restauration collective et incluent des activités pédagogiques destinées aux enfants des écoles et crèches. C'est le cas depuis 2019, à **Lagrauget-du-Gers** : une ferme municipale fournit 2 500 kg de légumes par an à la restauration collective de la commune (100 % de menus bios). Elle s'étend sur 6 hectares et emploie une personne à temps plein. Le projet bénéficie du soutien du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du territoire, avec un budget de fonctionnement de 9 000 € hors salaire.

C'est aussi le cas de **Limoges** : depuis 2021, la ferme municipale fournit 83 000 kg de fruits et légumes par an à la restauration collective, soit 4 500 repas par jour pour les crèches, écoles et Ehpad. Elle emploie l'équivalent de 10 personnes à temps plein, avec un budget de fonctionnement de 50 000 € hors salaires. Le maire souligne l'inspiration tirée des autres collectivités pour développer ce système d'approvisionnement.



Il existe des **formations pour les acteurs de la restauration collective**, telles que celles portées par le Mouvement des Cuisines Nourricières.

## A propos de France Assos Santé

L'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) dite France Assos Santé a été créée en mars 2017 dans la continuité d'une mobilisation de plus de 20 ans pour construire une représentation des usagers interassociative. Organisation de référence pour défendre les intérêts des patients et des usagers du système de santé, sa mission est inscrite dans le Code de la santé publique (loi du 26 janvier 2016). Forte d'un maillage territorial de 18 délégations régionales (URAASS), elle regroupe près de 100 associations nationales et plusieurs centaines d'associations régionales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 6 000 représentants des usagers qui siègent dans les instances hospitalières, de santé publique ou d'assurance maladie. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.



[Défendre vos droits](#)

[Vous représenter](#)

[Agir sur les lois](#)